

Conditions générales d'AK Elektriz CommV.

Article 1 : Devis et contrat

Tous nos devis sont établis sur mesure pour le client, ce qui signifie qu'avant le début des travaux, une facture d'acompte correspondant à 40 % du montant total est établie. L'accord du client est explicitement demandé ; il y a ainsi un contrat entre les deux parties. Nos devis sont valables pendant 7 jours. Si aucun accord n'a été donné après ce délai, le devis est déclaré nul. Les modifications et/ou annulations ne peuvent être effectuées que dans le délai de validité de 7 jours et avant le paiement de l'acompte. Sauf convention écrite contraire, toutes les opérations, services et conventions de ou avec cette entreprise sont soumis aux conditions générales mentionnées sur notre site internet : <https://www.akelektrix.be/> Le client déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter sans réserve.

Article 2 : Livraison et paiement

Tous nos services sont exécutés dans les plus brefs délais après approbation du devis et paiement de l'acompte. Il peut arriver que nous devions reporter un rendez-vous en raison d'une livraison tardive de matériel. Après approbation du devis, nous demandons un acompte de 40 %. Après paiement de celui-ci, un rendez-vous sera fixé pour le début des travaux. Le solde restant est facturé après la réception des travaux et est payable dans un délai de 14 jours à compter de la date de facture, sauf accord contraire. En cas de non-paiement du solde, des frais administratifs seront facturés à partir du deuxième rappel, d'un montant de 150 euros. En cas de défaut de paiement, il sera fait appel à des agences de recouvrement ; ces frais sont entièrement à charge du client. Dans des cas exceptionnels, un accord de paiement peut être mis en place, sous réserve de l'approbation des deux parties. Lors de l'approbation du devis, cela doit être demandé ; nous examinons alors avec le client une solution financièrement acceptable.

Article 3 : Conditions de garantie

Les conditions de garantie sont explicitement mentionnées sur le devis ou la facture ; il s'agit des conditions que nous appliquons au matériel. La garantie sur l'installation sera également mentionnée sur le devis ou la facture. Les deux prévoient une durée de 6 mois à 2 ans. Aucune modification ne peut être effectuée par des tiers. La garantie devient caduque en cas d'utilisation inappropriée ou de travaux effectués par des tiers.

Article 4 : Réserve de propriété

Tous les matériaux commandés pour un projet restent la propriété d'AK Elektriz CommV jusqu'au paiement de l'acompte et à la réception du projet. Pour toute question ou remarque – ak-elektrix@hotmail.com.

Article 5 : Responsabilité

La responsabilité d'AK Elektriz CommV est limitée aux dommages directs et au maximum au montant du prix convenu, sauf en cas de dol ou de faute grave. La responsabilité d'AK Elektriz CommV est limitée au montant couvert par l'assurance. AK Elektriz CommV n'est pas responsable des dommages indirects, tels que les dommages consécutifs ou la perte de chiffre d'affaires. La responsabilité est exclue si le client a lui-même apporté des modifications aux travaux. En cas de force majeure, telle que catastrophes naturelles, guerres, grèves et conditions météorologiques extrêmes, AK Elektriz CommV est libérée de ses obligations sans aucune obligation d'indemnisation envers le client.

Article 6 : Plaintes et litiges

Les plaintes relatives à la facturation doivent toujours être transmises par écrit dans un délai de 8 jours après la date d'envoi, avec énumération des motifs, au service de facturation – ak-elektrix@hotmail.com. Les plaintes relatives aux services fournis et/ou au matériel livré doivent toujours être signalées dans les 8 jours après la réception, avec détails et photos, à ak-elektrix@hotmail.com.

Les deux parties doivent marquer leur accord en cas de litige et pour d'éventuels travaux supplémentaires.

Article 7 : Confidentialité

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi du 30.07.2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. AK Elektrix CommV traite les données personnelles avec soin et de manière sécurisée, conformément à la législation RGPD/AVG. Cela signifie que les données doivent être nécessaires à la facturation et qu'elles sont traitées de manière sécurisée.

Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente

En cas de procédure judiciaire, le droit belge est applicable. Les éventuels litiges relèvent exclusivement de la compétence, selon le montant, du Tribunal de Commerce de Flandre-Occidentale, division Courtrai.

Article 9 : Divers

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis, travaux et contrats. Toute dérogation n'est valable que si elle est convenue par écrit. Les travaux supplémentaires sont facturés séparément s'ils ne sont pas repris dans le devis (voir bon de travail). Les travaux supplémentaires seront, dans la mesure du possible, communiqués au préalable au client.